



Malaunay : le Plan Local d'Urbanisme adopté

Soumis au vote des élus métropolitains ce lundi 10 octobre 2016, le PLU de Malaunay a été adopté. La ville avait en effet prescrit la révision en septembre 2012, avec des objectifs nombreux de mise en cohérence et d'évolution urbaine et législative, en matière de protection environnementale et d'aménagement équilibré, notamment au regard de la réforme de la fiscalité.

Parmi les évolutions, ce nouveau plan local d'urbanisme a permis de vérifier la cohérence entre la stratégie foncière communale et les grands documents d'urbanisme qui s'imposent désormais aux communes, avec le Plan Local de l'Habitat (PLH) métropolitain et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), comme avec les dispositions de la loi Engagement national pour l'environnement et les objectifs de maintien et de valorisation des espaces naturels et agricoles, en maîtrisant les extensions urbaines par l'arrêt de l'urbanisation sur les hameaux, ou avec l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU).

« Notre PLU est aujourd'hui cohérent. Il traduit des choix d'aménagement forts en complétant l'offre d'équipements publics (caserne des pompiers, centre de loisirs...) et de transports en commun, en atteignant l'objectif de 30 % de logements sociaux sur le territoire, bref en favorisant le renouvellement urbain en centre de manière cohérente, en prenant en compte tous les acteurs. Nous validons ainsi un PLU enrichi au terme de plusieurs années d'études, de débats et de concertation» indique le maire Guillaume COUTEY.

Le bilan de la concertation a ainsi été approuvé et le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Métropolitain en date du 15 décembre 2015, avant que la procédure de révision du POS en PLU soit reprise par la MRN.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, document phare de ce PLU, reprend ainsi trois axes principaux :

- 1 - Accueillir de nouveaux habitants tout en maintenant la ville dans ses limites actuelles, avec un centre-ville restructuré, une offre commerciale route de Dieppe dynamisée, des abords des pôles d'équipements revalorisés, des espaces agricoles maintenus ;
- 2 - Préserver le cadre de vie et mettre en valeur le paysage urbain et agricole, le patrimoine bâti notamment industriel de la ville préservé, rénovations thermiques, qualité du paysage agricole et haies renforcé, mise en valeur des clos masures ;
- 3 - Réduire la dépendance des Malaunaysiens à la voiture individuelle avec un maillage de chemins piétons-vélos, une desserte en transports en commun améliorée, l'aménagement de parcours piétons-vélos le long de la vallée du Cailly, de zones 30 ou partagées, mais aussi des cheminements continus créés pour relier le plateau Nord au plateau Sud, la mise à l'étude les possibilités d'amélioration de la desserte du centre-ville par l'arrivée du TEOR.

L'ensemble des personnes publiques associées, consultées sur le projet de PLU, a rendu un avis favorable. 38 observations du public ont été recueillies dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 mai au 30 juin 2016. Dans ses conclusions motivées le commissaire enquêteur donne un avis favorable.

--

Contact presse : Alice BRIANT, Directrice Animation & Communication
Tel : 02 32 82 55 74 – 06 66 92 67 68